
CNESER du 4 juillet, pérennisation du gigantisme universitaire, et politique inverse, pérennisation et création d'universités à taille humaine...

Un CNESER qui, par ailleurs, permet le développement des études médicales dans nos universités ultramarines

Ce CNESER du 4 juillet a, triste rituel, été tout d'abord consulté sur un projet de texte censé permettre d'attribuer le grade de master -seulement le grade et pas le diplôme- à des écoles privées. Pour le SNPTES, une nouvelle fois, **notre opposition à ce genre de passe-droit accordé à des écoles privées n'a rien d'une position idéologique**, nous reconnaissons même que certaines écoles privées fournissent des formations de qualité qui, parfois, s'appuient sur une réelle activité de recherche. Cela existe. **En revanche, le SNPTES s'oppose à un autre système, essentiellement mercantile, mis en place par certains acteurs économiques qui conduit de nombreux jeunes à l'endettement en échange de formations parfois de piètre qualité.**

Fort heureusement, ce CNESER du 4 juillet a pu approuver certains projets de texte permettant à des établissements publics d'attribuer le grade de licence (Ecole du Louvre) ou le grade master (designer global CY Cergy). Ces projets s'appuyant, contrairement aux établissements privés précités, sur une recherche universitaire efficiente.

Le CNESER de ce 4 juillet a aussi été l'occasion, pour le SNPTES, **d'approuver le renforcement, dans nos universités ultramarines, des cursus médicaux.** Il s'agit, bien entendu, de se prévenir, à long terme des déserts médicaux, mais aussi, c'est une très bonne chose, de permettre à nos bacheliers et à nos étudiantes et étudiants ultramarins de pouvoir, si telle est leur volonté, étudier sans être obligés de s'expatrier. Le SNPTES souhaite que cette volonté politique soit accompagnée des moyens humains et budgétaires nécessaires à nos universités ainsi qu'aux CHU des DROM concernées par cet élargissement du cursus médical.

Ce CNESER du 4 juillet illustre, curieusement, des choix politiques antinomiques qui conduisent, selon le contexte local ou les aléas, à privilégier le regroupement forcé d'établissements pour, parfois, en faire des entités colossales ou, a contrario, à créer des établissements d'enseignement supérieur dont les effectifs et le poids apparaissent, a priori, étrangement réduits et qui n'en apparaissent pas moins de qualité. Pour illustrer nos propos, un grand établissement a donné lieu à un avis du CNESER (Université Grenoble Alpes) puis deux « petits » établissements ont ensuite été étudiés par nos élus (UTC Tarbes et Toulouse School of Economics en français École économique de Toulouse).

Les élus du SNPTES, membres du CNESER, ont ainsi été consultés sur **un projet de décret dont l'objet est de pérenniser les statuts de l'Université Grenoble Alpes (UGA)** et de faire de celle-ci un grand établissement au sens de l'article L 717-1 du Code de l'éducation. En d'autres termes, l'UGA était, depuis un décret d'octobre 2019, un établissement expérimental dont l'un des objectifs était de permettre l'expérimentation « de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche », comme toute expérimentation a un terme, en l'espèce calendaire, il s'agit, aujourd'hui de pérenniser ces rapprochements, regroupements et fusions en les cristallisant désormais sous la forme d'un grand établissement. Le SNPTES approuve ce projet en souhaitant, avant tout, qu'il s'accompagne des moyens budgétaires et humains suffisant à la conduite d'un projet ambitieux.

Puis nos élus SNPTES ont été consultés sur la **création, à Tarbes, d'une université de technologie (UTT)**. Si le **SNPTES se félicite, le plus souvent, du renforcement du maillage territorial de l'enseignement supérieur et de la recherche**, il tient, en l'espèce, à souligner, auprès de notre ministère, que certaines étapes n'ont pas été respectées... Ainsi, la consultation des personnels de l'IUT de Tarbes et le supposé droit d'option qui leur était demandé paraissent, pour le SNPTES, avoir été réalisés de manière prématurée puisqu'à ce jour nous ne disposons toujours pas de la politique RH précise de ce nouvel établissement. Comment peut-on décider de travailler à l'UTT si on ne connaît pas les futures conditions de travail ? Autrement dit, certains collègues de l'IUT ont opté pour intégrer l'UTT simplement parce qu'ils craignaient de devoir partir travailler sur Toulouse ! Ce qui nous agace encore plus, le mot est faible, c'est de voir la manière dont est gérée la situation de l'un de nos camarades qui, faute d'informations RH, n'a pas répondu à ce « droit » d'option. En termes clairs, le SNPTES espère que le fait qu'il s'agisse de l'un de nos camarades ne soit pas la raison de son sort !

Le SNPTES, sous cette réserve, approuve ce projet de création de l'Université de technologie de Tarbes.

Le CNESER a ensuite été consulté sur **le transfert d'emplois de l'Université Toulouse Capitole vers Toulouse School of Economics**. Cet acte de gestion apparaît comme l'aboutissement de la volonté politique de créer un établissement public, à taille humaine, calqué sur de prestigieux modèles étrangers et qui permet de concurrencer les principales écoles privées françaises d'économie et de gestion.

Choisy-le-Roi, le 4 juillet 2023